

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 5 (1948)

Heft: 11

Rubrik: Échos romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment utilisée dans les cours nécessitant l'utilisation répétée des mêmes parcours.

Elle peut être obtenue auprès de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport.

3. D'excellentes cuissettes de gymnastique sont remises pour frs. 2.— aux groupements de l'Instruction préparatoire.

Celles-ci proviennent des stocks mis à la disposition des cours complémentaires obligatoires. Les groupements que cela intéresse sont priés de passer **immédiatement** leur commande à l'Office de l'Instruction préparatoire de leur canton respectif.

4. De nouvelles dispositions règlent maintenant l'organisation des cours à option.

Le Département militaire fédéral, désireux de dissiper certains malentendus au sujet de l'interprétation de l'article 5, chiffre 1, des prescriptions d'exécution du 6 mars 1947, relatifs à la durée des cours à option, a précisé ce qui suit :

« Les cours à option qui ne sont pas organisés sous forme de camp doivent comprendre 30 heures de travail et s'étendre sur une durée de 10 jours au moins. Il ne peut être porté en compte plus de 6 heures de travail par jour ».

Le département militaire fédéral a, en outre, précisé ce qui suit sur la manière d'organiser les examens à option et les examens de base dans le cadre des cours à option, ainsi que sur la manière d'organiser simultanément plusieurs cours à option dans un même camp :

a) « Il est permis d'organiser un ou plusieurs examens à option à l'occasion de cours à option organisés sous forme de camp, à condition que la durée du camp soit prolongée d'un jour par examen. Les cours à option ne doivent par contre pas être interrompus par les examens ; ceux-ci doivent être fixés avant le début des cours à option ou après la clôture de ceux-ci.

Des examens de base peuvent être organisés dans le même sens à l'occasion de camp, à côté de cours ou d'examens à option ; mais ceux-ci doivent, en tous cas, être fixés avant le début des cours ou des examens à option (art. 9, chiffres 3 et 4 des P. E.).

b) Il peut être organisé plus d'un cours à option pendant un même camp, à condition que la durée de celui-ci soit prolongée de 5 jours pour chaque cours supplémentaire. La matière d'enseignement ne doit pas être nécessairement séparée pour chaque cours, mais peut être répartie sur toute la durée du camp. »

ÉCHOS ROMANDS

GENÈVE :

VIVE LES CAMPS DE SKI !

Crans-sur-Sierre, sa neige, son soleil éclatant, seront le point de ralliement de la jeunesse I.P. de Genève du 26 décembre au 12 janvier. Les camps de ski I.P., qui entrent dans leur cinquième année d'existence, sont de plus en plus recherchés et prouvent qu'ils sont la meilleure propagande que l'on puisse faire en faveur de notre mouvement.

Déjà, l'activité est fébrile dans les comités des associations de gymnastique, de sport et d'éclai-

reurs, où l'on prépare avec un soin minutieux les programmes techniques et récréatifs. Déjà, le service cantonal I.P. a envoyé ses nombreuses circulaires multicolores à tous ceux qui ont réussi leur examen de base et déjà aussi, parmi les inscriptions reçues, il a dû malheureusement refuser celles des jeunes imprévoyants qui ne se souviennent de l'I.P. qu'au moment de partir à un camp de ski !

La joyeuse cohorte des Genevois, qui logera dans les magnifiques baraques du camp militaire de Crans, se répartira en six camps, aux dates suivantes :

Du 26 au 31 décembre : camp de l'Association cantonale genevoise de football et d'athlétisme, camp de l'Association genevoise des Éclaireurs suisse, camp du Ski-Club de Genève (organisation de jeunesse) ;

Du 2 au 7 janvier : Camp de l'Association cantonale genevoise de gymnastique ;

Du 7 au 12 janvier : camp de l'École de commerce et de l'École des arts et métiers, camp du Club alpin suisse (section genevoise).

Nul doute que ces camps ne rencontrent leur habituel succès qui est dû en tout premier lieu à la compétence et aux capacités pédagogiques des chefs et instructeurs, dont la plupart sont brevetés E.F.G.S. !

POST TENEBRAS LUX.

NEUCHÂTEL :

IMPORTANTES DÉCISIONS

La Commission cantonale d'éducation physique a tenu, le 15 décembre dernier, à la salle Marie-de-Savoie, au Château de Neuchâtel, sa dernière séance plénière de 1948.

M. Roulet, président, ouvre la séance à 14 h. 30.

Lecture est faite d'une lettre reçue de M. Guibelin, du Locle, nous informant de sa démission de chef de district E.P. et de membre de la Commission. Cette démission ne peut, malheureusement, être qu'enregistrée, M. Guibelin quittant le canton. C'est avec beaucoup de regrets que l'Office et la Commission se séparent de lui et le remercient pour les excellents services rendus.

Puis l'ordre du jour, très chargé, est immédiatement abordé. Sans entrer dans le détail de toutes les questions traitées, voici un petit résumé des délibérations :

Insignes aux moniteurs E.P. — A la demande de plusieurs moniteurs, la Commission a décidé de créer un insigne cantonal qui sera remis dès 1949 à tous les moniteurs reconnus par le canton, à la condition qu'ils aient organisé au moins trois cours de base ou trois cours à option dans un délai de trois ans au minimum. Cette décision a un effet rétroactif à 1942.

Programme d'activité pour 1949. — Le cours cantonal de répétition est fixé aux 30 avril et 1er mai à Macolin !! Plusieurs moniteurs neuchâtelois ne connaissant pas encore ce site enchanteur, ils s'y donneront certainement rendez-vous en grand nombre.

Le cross cantonal à l'aveuglette, cinquième édition, aura lieu le 8 mai 1949.

Propagande. — Pendant cet hiver, de petites conférences suivies de films seront organisées dans diverses localités du canton. Les moniteurs et organisations sportives recevront des instructions à ce sujet. D'autre part, des contacts seront pris avec la presse neuchâteloise, en vue d'obtenir un appui toujours plus efficace de la part de nos sympathiques journalistes.

Une nouvelle diffusion de l'affiche romande de

l'E.P. est également prévue pour le printemps.

Les résultats de 1948 sont rapidement passés en revue et l'on constate avec plaisir une nouvelle avance très encourageante; 1.304 participants aux examens de base, dont 1.124 réussis; de plus, 35 cours de base ont été terminés. Une sensible augmentation est enregistrée avec satisfaction dans les sections de gymnastique et dans les groupes libres de localités n'ayant aucune société sportive.

Pour les cours à option, seul le ski est en léger recul; ceci est dû aux mauvaises conditions atmosphériques de l'an dernier.

Camps de ski. — Les camps de ski organisés par la Commission cantonale du 26 au 31 décembre et du 2 au 7 janvier s'annoncent sous les meilleurs auspices. Tout est au point pour la parfaite réussite de ces journées, qui se dérouleront à Crans-sur-Sierre; encore quelques centimètres de neige et ce sera le succès complet.

Moniteurs neuchâtelois, n'attendez pas le retour de la belle saison pour commencer votre cours de base; une bonne partie du travail peut déjà se faire en halle.

OFFICE CANTONAL E.P.

VALAIS :

A TRAVERS LE BOIS DE FINGES

Dimanche 24 octobre fut marqué par une innovation dans le domaine des sports en Valais. En effet, un cross-country, première épreuve de ce genre, était organisé à travers le bois de Finges. Honorée par la présence de M. Bertrand, inspecteur fédéral de gymnastique; de M. Constantin, chef cantonal de l'I.P., cette course remporta un succès complet. Nous le devons aux organisateurs, MM. Curdy et Bovier, moniteurs de gymnastique, et MM. les Professeurs de l'École normale.

Débarquée en gare de Sierre, la troupe des normaliens s'ébranle et, sous un soleil resplendissant, s'achemine allègrement vers cette forêt si typiquement valaisanne.

Le parcours, d'une longueur d'environ 6 kilomètres, s'avère difficile. Après un kilomètre de plat, il s'enfonce dans le bois et dès lors, à travers les taillis, par monts et par vaux, il mène les coureurs aux cinq stations de contrôle successives. Cette épreuve nécessitait l'emploi fréquent de la boussole et exigeait des coureurs, en plus d'une forte endurance, beaucoup de sportivité. Près de vingt équipes de quatre coureurs se présentèrent au départ, donné de trois en trois minutes. Le train est rapide. Les petits écarts de temps prouvent éloquentement l'émulation entre les concurrents et le cœur que tous ont mis à cette course.

Coincidence curieuse, l'équipe « Piano », au nom prédestiné, fut la seule à s'égarer. Sans doute, prise par le pittoresque du paysage, elle préféra à la course une promenade paisible sous les feuillages dorés et franchit la ligne d'arrivée souriante et toute fraîche, alors qu'on s'apprêtait à partir à sa recherche. « Qui va piano, va sano, va lontano. »

A Sierre, un goûter réunit organisateurs et coureurs. A la distribution des prix, les dirigeants s'adressèrent aux jeunes normaliens, les encourageant vivement à contribuer, par leur exemple, au développement du sport en Valais.

Nous souhaitons que ce genre de compétition trouve enfin sa place dans la formation de la jeunesse et développe en elle les qualités qui en feront des hommes forts et courageux dans les luttes pour la vie.

M. B.

JURA BERNOIS :

REGARDONS VERS L'AVENIR

Le Jura parle beaucoup d'I.P., cette année. Dire qu'une grande avance ait été enregistrée dans ce domaine serait certainement exagéré. Dans tous les cas, un gros progrès ne pourra pas être constaté dans les chiffres de participation aux cours de base ou aux examens de base en 1948. Mais le Jura bouge. C'est la conséquence logique et heureuse de la nouvelle ordonnance cantonale sur l'I.P., ordonnance qui rend aux associations sportives (Société cantonale de gymnastique, Association suisse de football et d'athlétisme, Association suisse catholique de gymnastique et de sport, Éclaireurs, etc...) toute leur responsabilité en matière d'instruction préparatoire volontaire.

Nous sommes persuadés que nos autorités ont choisi la voie idéale pour arriver au but qu'elles se sont proposé : le développement de l'I.P. En effet, ce n'est pas en vain que l'on fait appel aux associations et à leurs membres convaincus de la valeur de l'éducation physique, compétents au point de vue technique et prêts à mettre leur dévouement au service de cette belle cause. Nous en voulons voir la preuve dans le fait que la Société cantonale de gymnastique, par exemple, a immédiatement constitué une commission spéciale pour l'I.P. et que le comité jurassien a pris la décision d'introduire l'examen I.P. au cours de la fête jurassienne de gymnastique. L'expérience tentée en 1948 a bien réussi, puisque 209 jeunes gens ont fait l'examen (le 87.6 % ont rempli les conditions fédérales). Il a été décidé de la renouveler en 1949, sous une forme légèrement modifiée et simplifiée.

Il est encore un peu tôt pour faire un bilan définitif de l'activité I.P. en 1948, mais nous sommes pleins d'espoir pour l'avenir, car tout le monde s'y met sérieusement et l'on tente un effort considérable. Et, l'enthousiasme et la bonne volonté étant de la partie, qui voudrait souhaiter de meilleures garanties ?

A. P.

TESSIN :

POUR LA SANTÉ DE NOTRE JEUNESSE

La commission cantonale tessinoise de gymnastique et de sport, réunie en session annuelle d'automne le 1er décembre, sous la présidence de M. le conseiller d'État Agostino Bernasconi, chef du Département militaire, a étudié les principaux problèmes touchant l'éducation physique de notre jeunesse, conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale encourageant la gymnastique et le sport du 7 janvier 1947 et de ses prescriptions d'exécution.

Des laborieuses mais intéressantes discussions qui eurent lieu à cette occasion naquit le désir unanime d'intensifier les efforts en vue de faire saisir à nos jeunes gens (et à leurs parents surtout !) la nécessité et l'utilité des cours gratuits de l'instruction préparatoire dont peut bénéficier tout jeune Suisse dès sa libération de la scolarité obligatoire jusqu'à son entrée à l'école de recrue. Ces cours présentent le double avantage d'offrir à nos jeunes gens la possibilité de développer leurs aptitudes physiques tout en affermissant leur caractère.

L'instruction préparatoire ne vise pas pour autant à former des champions. Par ce qu'il est convenu d'appeler l'instruction de base, elle tend à développer les qualités athlétiques des jeunes gens, tandis que les cours à option leur offrent la possibilité de pratiquer d'une façon rationnelle leurs

sports favoris. L'Office cantonal de l'I.P. organisera, à cet effet, pour la première fois, un cours cantonal de ski qui se déroulera à Prato, dans le Val Bedretto, du 27 décembre 1948 au 1er janvier 1949. Il espère que ce cours rencontrera la même faveur que la deuxième course cantonale d'orientation, dont le succès de cette année consacre son entrée définitive dans le cadre de l'activité annuelle de l'I.P.

Le programme de travail pour 1949 prévoit, en outre, d'intensifier l'information au moyen de films et de conférences, en vue d'accroître le nombre et la qualité des moniteurs de cours. Une action doit être entreprise en 1949, en vue de remettre la marche en honneur. Les autorités cantonales se recommandent pour qu'en toutes occasions cette salutaire épreuve soit pratiquée. Pour en faire connaître et apprécier les bienfaits, les directeurs de cours sont invités à organiser des journées de marche sous forme d'excursion.

Pour exécuter, avec succès, un programme de travail aussi chargé, il est nécessaire de pouvoir compter sur la collaboration de tous ceux qui préoccupe l'éducation physique de la jeunesse et, en particulier, des grandes associations et en premier lieu des moniteurs qui ont pris part à un cours à l'École fédérale de gymnastique et de sport de Macolin.

Nos jeunes gens apprécieront, sans aucun doute, les généreux efforts faits par les autorités pour leur procurer « Force, Joie et Santé ».

Sa.

FRIBOURG :

CAMP DE SKI AU LAC NOIR

Dans sa dernière séance, tenue le 11 novembre dernier à Fribourg, le bureau cantonal I.P. a fixé comme suit les dates des camps de ski au Lac Noir :

Du 26 au 31 décembre 1948, le bureau de l'I.P. organisera un camp de ski neutre destiné aux jeunes gens en âge I.P. ayant participé à un cours de base ou réussi l'examen I.P.

Du 3 au 13 janvier 1949, l'École secondaire professionnelle des garçons de la ville de Fribourg organisera un cours autonome (ski et lecture de carte).

Durant la deuxième quinzaine de février, se déroulera le camp de ski de l'École normale, qui sera suivi probablement d'un camp pour l'Institut agricole de Grangeneuve.

Le cours cantonal de répétition pour les moniteurs de ski I.P. aura lieu les 27 et 28 décembre 1948, également au Lac Noir. Le début en est fixé au 27 décembre 1948, à 9 h. 30, à Fribourg.

VAUD :

† Robert Tharin

Un long cortège d'amis attristés a accompagné, jeudi 9 décembre, M. Robert Tharin à son dernier repos. C'était à un apôtre de la gymnastique, de la culture physique que le plus grand nombre était venu dire adieu. Robert Tharin était, en effet, l'une des personnalités du Pays de Vaud qui se sont le plus consacrées à la cause sportive. Il était inspecteur cantonal de la gymnastique scolaire. Pour un nombre moins grand, celui qui venait de s'en aller si prématurément avait été le plus ardent défenseur de l'Instruction préparatoire, au service de laquelle il a mis le meilleur de ses forces dès les premiers jours de l'époque héroïque. J'étais de ce

nombre et c'est à Robert Tharin, président du comité cantonal vaudois de l'I.P. que je consacre ces lignes.

Le bureau vaudois de l'I.P. sait tout ce qu'il doit à l'homme qui vient de mourir. C'est son meilleur conseiller qui n'est plus. Il avait ce bon sens inné qui permet de trouver une solution à chaque situation, si compliquée fût-elle. Gardant son calme en toute circonstance et analysant les causes de chaque phénomène avec une étonnante facilité, il avait le don de reposer les problèmes d'une manière si personnelle qu'ils en étaient souvent presque résolus.

Robert Tharin était membre de la Commission fédérale de gymnastique et de sports. Il joua un rôle en vue dans cette organisation, où il défendit avec un enthousiasme infatigable la cause romande, l'esprit romand et prit une grande part à l'élaboration de l'ordonnance fédérale du 7 janvier 1947 qui régit actuellement l'I.P. Il en fut d'ailleurs le principal traducteur, aidé dans cette tâche par plusieurs professeurs de gymnastique de Lausanne qu'il comptait parmi ses meilleurs amis.

En sa qualité d'inspecteur de la gymnastique dans les écoles, Robert Tharin rendit des services considérables à la jeunesse de nos campagnes. Il avait compris toute l'importance que revêt l'équilibre psycho-physique du jeune homme et encourageait par tous les moyens les communes rurales à installer des places de sports et des engins adéquats. Ce faisant, il favorisait l'entraînement physique aussi bien aux écoliers qu'aux jeunes gens qui n'étaient plus dans les classes scolaires et permettait l'organisation dans les plus petits villages de cours et d'examens de base qu'il encourageait également de tout son pouvoir.

Dans la longue lutte qui a dû être menée pour faire triompher la cause de l'I.P., Robert Tharin a été l'un des meilleurs soldats. Ses efforts ininterrompus ont sans doute été pour beaucoup dans l'altération si rapide de sa santé. Jusqu'au bout, il a défendu « sa » cause qui est aussi la nôtre. Sachons ne pas l'oublier et profiter abondamment de ce noble exemple.

Que la famille du défunt veuille trouver ici l'expression de notre sympathie et croire à nos sincères condoléances.

C.-A. GOLAY.

Fin d'année sur la plaine

Ceux de la plaine, laboureurs, planteurs de tabac, vigneron, ont terminé les derniers travaux agraires. A la montagne, les alpages sont déserts; les hommes y travaillent, sans vêtement chaud, bien que novembre touche à sa fin. Là-haut, l'air reste doux, on vit au-dessus d'une grande nappe blanche qui recouvre la vallée, semblable à celle que l'on dispose sur la table, les jours de cérémonie. La terre humide de la plaine s'attache aux souliers; on a oublié de prendre des précautions en continuant de travailler en chemise. Un soir, l'on gagne la maison la tête lourde et les jambes mal assurées. C'est un refroidissement contracté avec la brume tout en eau, mais qu'importe, ça court le pays, ça partira d'où ça est venu. Un feu gris s'élève d'une vigne et traîne; sur la route, un char de bois s'avance vers le bas du bourg, venant de la forêt. L'on respire une bouffée d'air résineux à son passage; des roues, collantes de glaise, traacent deux lignes parallèles sur le goudron.

Les caves, les greniers, sont pleins; seul le fumoir attend sa provision de charcuterie. Demain matin, un long hurlement lugubre sera perçu dans